

Dans le prolongement des travaux de la Branche des IEG, les employeurs viennent d'adresser trois projets d'accords et avenants.

Un **avenant à l'Accord sur les « Aides aux Frais d'Études » (AFE)** qui permet une baisse des cotisations et l'amélioration des prestations versées.

Un **avenant à l'Accord Prévoyance**, permettant la prise en compte d'une revendication portée par FO : la mise en place d'une aide aux Aidants.

Un **accord dit « droits familiaux »**, modifiant notamment des droits inscrits au Statut en matière de congés, d'aides et de primes liées aux événements familiaux.

Le Bureau Fédéral FO Énergie et Mines, réuni ce jour, a décidé d'**apposer sa signature sur les deux avenants et de ne pas valider l'accord « droits familiaux »**, celui-ci comportant un certain nombre de reculs « statutaires » historiques.

Par ailleurs, sur la forme FO rappelle que la modification du Statut ne relève pas de la négociation de Branche mais est de la Compétence des Pouvoirs publics par Décret.

FO rejette donc cet accord tant sur le fond que sur la forme.